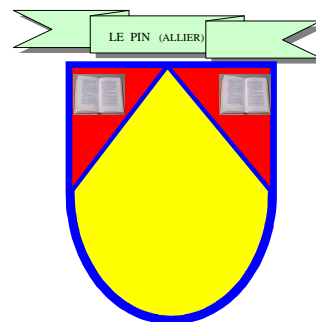




MAIRIE DE LE PIN



 et fax : 04-70-55-60-25

 : mairiepin1@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Juin 2014

- o Suite aux travaux imprévus du mur de l'école maternelle, le conseil municipal accepte le devis présenté par l'entreprise SAUNIER s'élevant à 7280 €HT, soit 8736 € TTC. Il sollicite M le Préfet de l'Allier afin d'obtenir une subvention au titre de la DETR 2014 pour aider à financer une partie de ces dépenses.
- o Il sollicite M le Sénateur de l'Allier afin d'obtenir une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire afin d'aider à financer une partie des dépenses imprévues pour la reconstruction du mur de l'école maternelle.
- o Il accepte de mettre à disposition gratuitement du comité des fêtes, la salle polyvalente pour la fête de la musique prévue le 21 juin prochain. L'électricité sera cependant facturée. Il accepte également de leur prêter gratuitement la salle ESPACE LOISIRS pour un repas interne le 15 juin.
- o Le conseil municipal autorise le renouvellement de la ligne de trésorerie de 70 000 €, pour une année auprès du CREDIT AGRICOLE de MOULINS avec une marge de 1.60% et une commission d'engagement de 0.20% soit 140 €
- o Il décide de supprimer un poste d'adjoint technique à 3.25 heures hebdomadaires et de le remplacer par un même poste à 13 heures par semaine à compter du 1^{er} juillet 2014.
- o Il prend acte du départ du logement communal situé « 09 Rue des Ecoles », de M DEBATISSE Sébastien au 30 juin 2014 et décide de le louer à M PITA Thomas à compter du 1^{er} juillet 2014 avec un loyer mensuel de 158.73 € et une caution d'un mois de loyer.
- o Il accepte le départ de la commune de CHIDDES du syndicat refuge fourrière du CHAROLLAIS
- o Il décide d'effectuer un virement de crédits de 3 € au programme n° 253 « réfection aqueduc La Noux » car les crédits prévus sont insuffisants.
- o Il modifie les sommes prévues au budget comme suit pour certains articles de fonctionnement : + 6074 €, dotation nationale de péréquation : + 733 et dotation élu local : + 2 €.
- o Il décide d'effectuer un virement de crédits de 6144 € au programme n° 249 « reconstruction du mur de l'école maternelle »

- o Il autorise l'ajout de nouveaux moyens de paiement pour l'accueil de loisirs et la création d'un compte de dépôt de fonds au Trésor ainsi que l'établissement d'une carte bancaire pour la régie d'avance.
- o Le conseil municipal est informé que l'association « LOISIRS ET CULTURE » organise le vendredi 1^{er} août la marche des COUCOURIALES sur la commune, ayant pour thème les mottes castrales et commentée par M LAPLANCHE. Le départ est prévu à 19 heures et sera suivi d'un concert de guitare du chanteur compositeur gAët. Rendez vous à la salle ESPACE LOISIRS.
- o Le conseil municipal est informé que quelques modifications seront apportées aux heures d'animation effectuées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Le Maire,

R.BONNOT